Étude de cas 10

Engagement de la communauté à promouvoir la candidature du Cantu in paghjella en Corse, France

Le Cantu in paghjella, tradition de chant corse interprété par des hommes, a été inscrit sur la Liste de sauvegarde urgente en 2009. Cette tradition orale profane et liturgique est pratiquée à ce titre dans des occasions festives, sociales et religieuses : au bar ou sur la place du village, durant les cérémonies liturgiques et les processions et au cours des foires agricoles. Le principal mode de transmission est oral, en grande partie à travers l’observation et l’écoute, l’imitation et l’immersion, en commençant comme une part des offices liturgiques journaliers des jeunes garçons et plus tard, à l’adolescence, dans la chorale de l’église locale. En dépit des efforts de ses praticiens pour revitaliser ses répertoires, le Cantu in paghjella a progressivement perdu de sa vitalité en raison d’un net déclin de la transmission intergénérationnelle dû à l’exode de la jeune génération et l’appauvrissement consécutif de son répertoire. Faute de prendre les mesures qui s’imposent, le Cantu in paghjella cessera d’exister sous sa forme actuelle, survivant uniquement comme un produit touristique dépourvu des liens avec la communauté qui lui confèrent sa véritable signification.

#### Praticiens et chercheurs soulignent le besoin de sauvegarde

Depuis les années 1970, les praticiens du Cantu in paghjella ont essayé de transmettre à la jeune génération cette tradition de chant de plus en plus en péril, dans le cadre du mouvement du Riacquistu qui promeut le renouveau culturel en Corse.

En 2006 le Centre de musique traditionnelle corse, au courant des possibilités offertes par la Convention, a organisé un colloque sur le thème « Patrimoine culturel immatériel et transmission : la polyphonie corse traditionnelle peut-elle disparaître ? » Les participants ont manifesté leur inquiétude devant les menaces qui pèsent sur la viabilité de l’élément et ont noté l’urgence de relancer le processus de transmission. Les praticiens de l’élément se sont réunis avec d’autres spécialistes pour analyser les menaces qui mettent l’élément en péril et élaborer un programme public de sauvegarde. Le débat qui a commencé durant le colloque s’est étendu à toute la communauté de praticiens et au public.

En 2007, suite à la consultation avec la communauté des praticiens, une association a été créée pour « l’identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, la mise en valeur, la transmission formelle et informelle du Cantu in paghjella en relation avec les instances et organisations régionales, nationales et internationales ».

#### Inventaire et mise à candidature du Cantu in paghjella

L’Association Cantu in paghjella a demandé à la France d’inclure l’élément dans un inventaire qui doit être présenté dans le cadre de la Convention du patrimoine culturel immatériel. Elle a constitué une équipe de cinq personnes (praticiens et spécialistes) qui a dressé un inventaire des pratiques existantes en travaillant avec les praticiens. En les comparant avec les pratiques en usage il y a cinquante ans, ils ont remarqué une nette réduction du nombre de praticiens du Cantu in paghjella et l’appauvrissement de son répertoire. Dans ce processus, tous les praticiens de l’élément n’ont pas accepté d’être enregistrés.

Entre-temps, les médias locaux (*Corse-Matin*, France 3 Corse et le *Journal de la Corse*) et nationaux (TF1 et LCI) ont informé l’opinion publique de ces travaux.

Le 23 juillet 2008, lors de la préparation des résultats du colloque de 2006, la demande de candidature du « Cantu in paghjella : une tradition orale profane et liturgique de la Corse » sur la Liste de sauvegarde urgente a été présentée aux membres du Conseil économique, social et culturel de Corse (CESC).

Le 16 mars 2009, l’Assemblée corse a adopté à l’unanimité un vote demandant à l’État de présenter la candidature du Cantu in paghjella pour inscription sur la Liste de sauvegarde urgente. Trente praticiens, qui ont tous participé régulièrement au Cantu in paghjella profane et religieux, ont approuvé la candidature sur la Liste de sauvegarde urgente et le plan de sauvegarde annexe.

Pour plus d’informations :
http://www.unesco.org/culture/ich/fr/USL/00315